

Quarante-troisième session de la Conférence

Présentation du point 12.1: Rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture (18-22 juillet 2022)

Le Comité de l'agriculture a tenu sa 28^e session, la première organisée selon des modalités hybrides, du 18 au 22 juillet 2022. Sur les 136 membres du Comité, 118 étaient inscrits à la session, parmi lesquels neuf ministres, pour un total de 778 participants inscrits.

Le rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture a été approuvé par le Conseil à sa 171^e session (paragraphe 21, [CL 171/REP](#)). La Conférence est invitée à faire siennes les conclusions et les recommandations figurant dans le document C 2023/22. La Conférence a été saisie des points ci-après.

Le Comité a approuvé la proposition de *Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031*, à laquelle le Conseil de la FAO a également souscrit à sa 171^e session.

Le Comité s'est penché sur le point relatif aux liens entre agriculture et forêts, qui était à l'ordre du jour de sa 28^e session et de la 26^e session du Comité des forêts, étant donné que le Conseil avait demandé que la coordination des questions intersectorielles soit renforcée et que les documents traitant de questions liées aussi bien à l'agriculture qu'aux forêts soient présentés aux deux comités. Il a recommandé à la FAO de continuer à recueillir et à analyser les données scientifiques et factuelles sur l'interdépendance entre l'agriculture et les forêts, y compris sur les facteurs qui favorisent, directement ou indirectement, la déforestation et la dégradation des terres. De plus, il a invité la FAO à réaliser une évaluation mondiale de la situation de l'agroforesterie et de la possibilité de transposer cette approche à plus grande échelle, et à faire rapport sur les progrès accomplis à sa 29^e session.

Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent, et a demandé que les consultations se poursuivent en vue de la mise au point définitive du plan d'action 2024-2027, compte tenu des autres stratégies de la FAO, des orientations émanant du Comité et de certains éléments qui se font jour dans d'autres instruments et organes, en particulier la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).

Conséquence tardive de la pandémie de covid-19, la 19^e session ordinaire de la CRGAA ne se tiendra qu'après la session de la Conférence, raison pour laquelle cette dernière n'est pas en mesure d'approuver le rapport de la Commission. La Conférence est par conséquent invitée à envisager de donner au Conseil la consigne d'examiner et d'approuver, à sa 174^e session, les recommandations du rapport de la 19^e session ordinaire de la CRGAA.

Afin de lutter contre la pénurie d'eau, le Comité a recommandé à la FAO d'intensifier les activités du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture, de procéder à une évaluation des régimes fonciers existants applicables à l'eau et d'engager un Dialogue mondial sur des questions touchant aux régimes fonciers de l'eau.

Le Comité, ayant pris acte de la nécessité d'améliorer la collaboration et la gouvernance intersectorielles pour traiter les questions relatives à l'utilisation des plastiques dans les systèmes agroalimentaires, a recommandé à la FAO de combler les lacunes au niveau des connaissances en menant des consultations inclusives auprès des membres et des parties prenantes concernées et d'élaborer, dans le cadre de son mandat, un code de conduite volontaire sur l'utilisation durable des plastiques dans l'agriculture, dans la droite ligne de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement *Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant* (UNEP/EA.5/Res.14). Le code de conduite volontaire devrait lui être présenté à sa 29^e session.

Le Comité a approuvé le nouveau Cadre d'action 2022-2030 du Partenariat mondial sur les sols. S'agissant de la proposition d'institutionnalisation du Partenariat, il a recommandé à la FAO d'élaborer une analyse approfondie qui sera soumise à l'Assemblée plénière du Partenariat, à sa 11^e session, et dont les recommandations seront communiquées au Comité à sa 29^e session.

Le Comité s'est félicité de l'élaboration de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation 2022-2025, et a demandé à l'Organisation de poursuivre les processus de consultation ouverts afin d'affiner, d'une part, le plan d'action et, d'autre part, le cadre de haut niveau qui servira à l'élaboration de plans d'action régionaux.

Par ailleurs, le Comité, à sa 28^e session, a approuvé le projet de résolution de la Conférence proposant l'instauration d'une Journée internationale de la pomme de terre, présenté à la Conférence à sa 43^e session pour adoption au titre du point 15.4 *Proposition relative à une Journée internationale de la pomme de terre*.

En conclusion, et compte tenu de ce qui précède, la Conférence est invitée à approuver le rapport de la 28^e session du Comité de l'agriculture ainsi que les points susmentionnés.

M^{me} Julie Emond, Présidente du Comité de l'agriculture